**Charte éthique de Transmettre Revue d’Ingénierie Francophone « *Tr@nsmettreRIF* »**

**1)- Règles éthiques applicables au comité éditorial et d’orientation, au comité scientifique et aux évaluateurs de la revue *Tr@nsmettreRIF***

Transmettre Revue d’Ingénierie Francophone « *Tr@nsmettreRIF* ». C’est une revue numérique avec un comité d’édition et d’orientation (*CEO*) et un comité scientifique (*CS*). Elle publie des articles scientifiques et d’actualité autour de la science en langue française. Elle est déployée en plusieurs étapes évolutives. La première étape est de mettre à la disposition des utilisateurs, auteurs et lecteurs, des méthodes de travail scientifique rigoureusement décrites afin qu’elles soient reproduites à l’identique dans d’autres lieux professionnels. La deuxième étape est de pouvoir éditer des articles scientifiques originaux en intégralité.

Le comité éditorial et d’orientation est présidé par le directeur fondateur de *Tr@nsmettreRIF*. Le CEO est responsable des contenus publiés dans la revue et cherche à apporter des améliorations continues à la qualité scientifique de celle-ci. Il veille à mentionner les affiliations de ses membres, de celles des membres du comité scientifique (CS) et de celles des évaluateurs experts. Le CEO lui incombe aussi de renouveler ce CS. Le mandat des membres du CS et des évaluateurs experts est de trois ans renouvelable une fois.

**- Liberté d’expression**

Le CEO sélectionne uniquement les articles rédigés en langue française avec un soucis d’impartialité. Il procède à l’édition des articles après un avis favorable du CS. Tout article présentant une critique pertinente d’un manuscrit déjà édité peut-être proposé pour une publication après avis du CS.

**- Relation avec les lecteurs**

Les éventuelles sources de financement de la recherche présentée dans la revue sont mentionnées, le cas échéant. Le CEO s’engage par ailleurs, dans la mesure du possible, à répondre aux questions déposées par des utilisateurs.

**- Relation avec les auteurs**

Les articles sont sélectionnés sur leur seul contenu intellectuel ou scientifique sans discrimination. Le CEO met à disposition des auteurs des recommandations pour la soumission de leurs manuscrits et affiche clairement que l’édition de leurs articles est gratuite.

**- Relation avec les évaluateurs**

Les missions des évaluateurs sont précisées dans le document des recommandations aux auteurs. Le CEO est garant de l’anonymat de ces évaluateurs.

**- Comportement contraire à l’éthique de publication**

Le CEO cherche à identifier et prévenir tout comportement contraire à l’éthique de publication. Il s’engage à mener une enquête en cas de plainte déposée à l’encontre de la revue, conformément à la procédure décrite ci-dessous. L’auteur répond de l’infraction supposée. Le CEO se montre toujours disposé à publier des corrections, excuses, explications, si cela s’avère nécessaire.

**- Procédure en cas de comportement contraire à l’éthique de publication**

Une plainte dénonçant une pratique contraire à l’éthique de publication peut être déposée à tout moment auprès du CEO de la revue. Le plaignant, ou la plaignante, doit fournir les éléments justifiant la plainte. Les mesures suivantes sont susceptibles d’être mises en œuvre en cas de réclamation auprès de la revue :

-entretien avec l’auteur, dans le cas d’une mauvaise compréhension de la charte éthique et des règles de publication de la revue

-envoie d’un courrier à l’auteur, détaillant la non-conformité et ayant valeur d’avertissement

-envoie d’un courrier à l’organisme employeur de l’auteur

-parution d’un éditorial informant le lectorat

-retrait de l’article de la revue ainsi que des bases d’indexation et information du lectorat

-refus des manuscrits de l’auteur pendant une période déterminée

-en référer à une organisation extérieure ou une instance ayant pouvoir pour traiter la plainte

**- Processus d’évaluation**

Tous les manuscrits sont évalués en aveugle. La procédure d’évaluations est décrites dans le document « Recommandations aux auteurs »

Des avis complémentaires peuvent être demandés par le CEO. Des manuscrits qui iraient à l’encontre de la ligne éditoriale de la revue peuvent être refusés par le CEO sans rapport d’évaluation. S’appuyant sur le rapport des évaluateurs et du CS, le CEO prend l’une des quatre décisions suivantes :

-acceptation du manuscrit, tel que soumis à la revue

-acceptation sous réserve de modifications mineures

-acceptation sous réserve de modifications majeures

-refus

Tout manuscrit accepté pour une publication dans cette revue fait l’objet d’un travail éditorial effectué en concertation avec l’auteur.

**- Mission des évaluateurs**

Les évaluateurs sont sélectionnés pour leurs expertise intellectuelle et scientifique. Ils sont missionnés par le CS pour évaluer les manuscrits sur leur seul contenu sans discrimination. Les évaluateurs sont tenus de signaler tout article ayant un rapport de similitude avec le manuscrit soumis à la revue.

**- Conflit d’intérêts**

Le CEO, le CS et les évaluateurs doivent se récuser en cas de conflit d’intérêts avec l’un des auteurs ou avec le contenu du manuscrit à évaluer.

Tout évaluateur qui se sait non qualifié pour évaluer un manuscrit ou qui sait ne pas pouvoir le faire dans des délais raisonnables est tenu d’en aviser le CEO et de se récuser.

**- Confidentialité**

Les manuscrits soumis à la revue sont traités comme des documents confidentiels. Les évaluateurs s’engagent à ne pas conserver ou copier ces manuscrits.

**- Utilisation des données**

Les données présentées dans les manuscrits soumis ne doivent pas être utilisées avant leur éventuelle publication dans des travaux de recherche d’un membre du CEO, du CS ou des évaluateurs sans le consentement écrit explicite de l’auteur.

**2)- Règles éthiques applicables au auteurs académiques de la revue *Tr@nsmettreRIF***

**- Originalité et plagiat**

Les auteurs doivent garantir l’originalité de leur manuscrit et surtout la valeur rajoutée par rapport aux travaux similaires déjà publiés. Les manuscrits frauduleux ou sciemment inexacts constituent un comportement contraire à l’éthique de la publication scientifique ; elles sont donc inacceptables.

**- Publication multiples, redondantes ou simultanées**

Les auteurs s’engagent à ne pas soumettre un article à l’identique qui aurait fait l’objet d’une précédente publication dans une autre revue. Néanmoins, il est accepté de publier une partie de ce dernier à condition qu’elle soit rigoureusement détaillée et documentée. Les auteurs s’engagent à ne pas soumettre simultanément leur manuscrit à plusieurs revues.

**- Références**

Toute citation doit être identifiée accompagnée des références appropriées, présentées selon les recommandations de la revue. Si l’auteur souhaitait utiliser des informations qu’il aurait obtenues en privé, il devrait tout mettre en œuvre pour obtenir l’autorisation des personnes source.

**- Mention des auteurs**

La liste des auteurs doit se limiter à ceux qui ont apporté une contribution significative à l’élaboration du travail décrit dans le manuscrit. Tous les auteurs doivent être mentionnés avec leurs affiliations selon leur degré d’implication dans la réalisation du travail décrit dans le manuscrit. L’auteur qui est en contact avec la revue doit s’assurer que tous les coauteurs ont vu, lu et approuvé la version finale du manuscrit à soumettre à la revue.

**- Propos diffamatoires**

Les auteurs s’engagent à ne pas dépasser les règles du débat scientifique et à ne pas faire des déclarations diffamatoires qui pourraient être interprétées comme des atteintes à la réputation d’une tierce personne.

**- Conflit d’intérêt**

Les auteurs doivent déclarer tout conflit d’intérêts potentiel, professionnel ou financier. Toutes les sources de financement non public à l’origine de la recherche présentée dans le texte soumis doivent être explicitement mentionnées.

**- Erratum**

Tout auteur qui découvre, après sa publication, une erreur ou une inexactitude importante dans son propre travail en informe, sans délais, le CEO pour procéder avec celui-ci à publier un erratum voir pour signifier le retrait de son article.

**- Accès aux données**

Sur demande du CEO, les auteurs peuvent être invités à fournir les données brutes en relation avec leur recherche. Si l’article est fondé sur des cas cliniques impliquant des situations réelles, l’auteur s’engage à respecter l’anonymat des personnes auxquelles il est fait référence, ou à obtenir leur accord explicite.

**- Publication numérique**

Les auteurs s’engagent, lors de la soumission de leur article, à autoriser la diffusion de celui-ci sous format numérique via le site de la revue. Il est fortement recommandé aux auteurs de rendre leur article disponible sur HAL.